

SureSelect XT CD Libraries

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : SureSelect XT CD Libraries

Référence : 5191-6706, 5191-6707, 5191-6708, 5191-6709, 5191-6710, 5191-6711, 5191-6712, 5191-6713, 5191-6714, 5191-6715, 5191-6716, 5191-6717, 5191-6718, 5191-6719, 5191-6720, 5191-6721, 5191-6722, 5191-6723, 5191-6724, 5191-6725, 5191-6726, 5191-6727, 5191-6728, 5282-0010, 5282-0011, 5282-0012, 5282-0022, 5282-0023, 5282-0024, 5282-0025, 5282-0026, 5282-0027, 5282-0028, 5282-0029, 5191-6693, 5191-6696, 5191-6699, 5191-6702, 5191-6704, 5191-6838, 5191-6694, 5191-6697, 5191-6700, 5191-6703, 5191-6705, 5191-6695, 5191-6698, 5191-6701, 5282-0013, 5282-0014, 5282-0015, 5282-0016, 5282-0017, 5282-0018, 5282-0030, 5282-0031, 5282-0032, 5282-0033, 5282-0034, 5282-0035, 5282-0043, 5282-0044, 5282-0045

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Réactif analytique.

Uniquement des fins de recherche.

0.030 - 0.68 ml

0.035 ml SSEL XT CD PanHIV2 5191-6706

0.035 ml SSEL XT CD CMV 5191-6707

0.035 ml SSEL XT CD Ctrachomatis 5191-6708

0.035 ml SSEL XT CD PanHIV1 5191-6709

0.085 ml SSEL XT CD Mtuberculosis 5191-6710

0.035 ml SSEL XT CD PanHHV65191-6711

0.035 ml SSEL XT CD Nmeningitidis 5191-6712

0.035 ml SSEL XT CD PanAdenovirus 5191-6713

0.035 ml SSEL XT CD PanNoro 5191-6714

0.035 ml SSEL XT CD PanHSV1and2 5191-6715

0.035 ml SSEL XT CD PanEnterovirus 5191-6716

0.035 ml SSEL XT CD PanEBV 5191-6717

0.035 ml SSEL XT CD VZV 5191-6718

0.085 ml SSEL XT CD PanHCV 5191-6719

0.035 ml SSEL XT CD PanHBV 5191-6720

0.035 ml SSEL XT CD FluA and FluB5191-6721

0.035 ml SSEL XT CD PanRespiratoryViruses5191-6722

0.035 ml SSEL XT CD Mtuberculosis Light 5191-6723

0.085 ml SSEL XT CD Lpneumophila5191-6724

0.035 ml SSEL XT CD PanRSV 5191-6725

0.035 ml SSEL XT CD PanEnteroRhino5191-6726

0.035 ml SSEL XT CD PanParaflu 5191-6727

0.035 ml SSEL XT CD PanHumanPolyomaviruses5191-6728

0.09 ml SureSelect CD Clinical Focused Exome 16 Reactions 5282-0010

0.5 ml SureSelect CD Clinical Focused Exome 96 Reactions 5282-0011

0.68 ml SureSelect CD Clinical Focused Exome 96 Reactions Automation 5282-0012

0.036 ml SureSelect XT CD Heidelberg CardioGen 16 Reactions 5282-0022

0.200 ml SureSelect XT CD Heidelberg CardioGen 96 Reactions 5282-0023

0.272 ml SureSelect XT CD Heidelberg CardioGen 96 Reactions Automation 5282-0024

0.035 ml SureSelect XT HS CD MonkeyPox (Fast Hyb) 16 Reactions 5282-0025

0.035 ml SureSelect XT CD MonkeyPox 16 Reactions 5282-0026

0.035 ml SureSelect XT HS CD Rotavirus 16 Reactions 5282-0027

0.035 ml SureSelect XT HS CD Pan Respiratory Viruses v2 16 Reactions 5282-0028

0.035 ml SureSelect XT HS CD VZV v2 16 Reactions 5282-0029

0.09 ml SSEL XT CD Mouse All Exon V2, 16 rxn 5191-6693

0.09 ml SSEL XT CD Rat All Exon, 16 rxn 5191-6696

0.09 ml SSEL XT CD Canine All Exon V2, 16 rxn 5191-6699

Rubrique 1. Identification

0.09 ml SSEL XT CD Rat Methyl-seq, 16 rxn 5191-6702
 0.09 ml SSEL XT CD Mouse Methyl-seq, 16 rxn 5191-6704
 0.035 ml SSEL CD PanHumanCoronavirus 16 Rxn 5191-6838
 0.5 ml SSEL XT CD Mouse All Exon V2, 96 rxn 5191-6694
 0.5 ml SSEL XT CD Rat All Exon, 96 rxn 5191-6697
 0.5 ml SSEL XT CD Canine All Exon V2, 96 rxn 5191-6700
 0.5 ml SSEL XT CD Rat Methyl-seq, 96 rxn 5191-6703
 0.5 ml SSEL XT CD Mouse Methyl-seq, 96 rxn 5191-6705
 0.68 ml SSEL XT CD Mouse All Exon V2, 96 rxn, auto 5191-6695
 0.68 ml SSEL XT CD Rat All Exon, 96 rxn, auto 5191-6698
 0.68 ml SSEL XT CD Canine All Exon V2, 96 rxn, auto 5191-6701
 0.036 ml SureSelect XT HS CD Henri Mondor Hospital Myeloid Cancer Panel 16 Reactions 5282-0013
 0.200 ml SureSelect XT HS CD Henri Mondor Hospital Myeloid Cancer Panel 96 Reactions 5282-0014
 0.272 ml SureSelect XT HS CD Henri Mondor Hospital Myeloid Cancer Panel 96 Reactions Auto 5282-0015
 0.036 ml SureSelect XT HS CD ONCOgenes CAPture Haemoclinality Panel 16 Reactions 5282-0016
 0.200 ml SureSelect XT HS CD ONCOgenes CAPture Haemoclinality Panel 96 Reactions 5282-0017
 0.272 ml SureSelect XT HS CD ONCOgenes CAPture Haemoclinality Panel 96 Reactions Auto 5282-0018
 0.090 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel 16 Reactions 5282-0030
 0.500 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel 96 Reactions 5282-0031
 0.680 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel 96 Reactions Auto 5282-0032
 0.030 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel, PCPool 6 Hybridizations 5282-0033
 0.150 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel, PCPool 30 Hybridizations 5282-0034
 0.175 ml SureSelect XT CD Baylor Human CoRSIV Panel, PCPool 30 Hybridizations Auto 5282-0035
 0.090 ml SureSelect XT CD Curie CGP Panel 16 Reactions 5282-0043
 0.500 ml SureSelect XT CD Curie CGP Panel 96 Reactions 5282-0044
 0.680 ml SureSelect XT CD Curie CGP Panel 96 Reactions Auto 5282-0045

Utilisations non recommandées

: Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic.

Fournisseur/Fabricant

: Agilent Technologies, Inc.
 5301 Stevens Creek Blvd
 Santa Clara, CA 95051, USA
 800-227-9770

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

- Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.
- Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Conseils de prudence**
- Prévention** : Non applicable.
- Intervention** : Non applicable.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Identificateurs	
Glycérol	Glycerol	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 56-81-5	-

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Glycérol	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 20 mg/m ³ . Forme: Brouillard. TWA 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: Brouillard. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: total mist. TWA 8 heures: 3 mg/m ³ . Forme: respirable mist. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: brouillards. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: Brouillard.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	: 0°C (32°F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	: 100°C (212°F)
Point d'éclair	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Non applicable.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité : Non disponible.

Tension de vapeur : 0.00001 kPa (0.000075 mm Hg) [basé sur le solvant]

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité	Médias	Résultat
	l'eau	Soluble

Miscible avec l'eau : Oui.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : 370°C (698°F) [basé sur le solvant]

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Glycérol	Rat - Orale - DL50 12600 mg/kg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
--	-----------------

Section 11. Données toxicologiques

Glycérol

Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/
de l'exposition: 24
heures
Quantité/concentration
appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient **Résultat**

Glycérol

Lapin - Yeux - Léger irritant

Durée du traitement/
de l'exposition: 24
heures
Quantité/concentration
appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.
[Produit]

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Glycérol	12600	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Glycérol	Aiguë - CL50 - Eau douce 54000 mg/l [96 heures] Poisson - Truite - <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Conclusion/Résumé [Produit]	: Non disponible.

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Glycérol	Biodégradabilité facile - 93% [30 jours] - Essai en flacon fermé
Conclusion/Résumé [Produit]	: Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Glycérol	-1.76	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau	: Non disponible.
---	-------------------

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination	: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
-------------------------------	---

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 09/15/2025

Date de publication précédente : 08/13/2025

Version : 4.2

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- DOT = Département du Transport
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association internationale du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

Section 16. Autres informations

maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
TMD = Transport des marchandises dangereuses
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.